

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE
Par an, (payable d'avance) \$5.00
(payable durant l'année) 6.00
EDITION SEMI-QUOTIDIENNE
Par an, (payable d'avance) \$3.00
(payable durant l'année) 4.00

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion \$0.50
Chaque insertion suivante 0.12
Pour chaque ligne au-dessus de six lignes, première insertion \$0.06
Chaque insertion suivante, par ligne 0.02

QUEBEC.

JEUDI, 1er OCTOBRE 1868.

Certains mesures administratives portent en elles-mêmes un tel caractère de vérité, de juste raison, et d'opportunité que des résultats immédiats suivent ordinairement leur première application. L'expérience confirme ainsi la spéculation, la pratique la théorie.

Ainsi, hier, présentant au public, l'entreprise du chemin de Gosford, comme éminemment utile à la localité, nous écrivions en passant, les avantages que de tels travaux entraînent pour le bien de la colonisation.

Le numéro d'aujourd'hui du Constitutionnel des Trois-Rivières appuie victorieusement nos inductions en racontant les bénéfices que malgré ses déboursés, le gouvernement local vient de retirer de la seule ouverture d'un petit chemin de colonisation.

Voici comment s'exprime notre confrère: "Nous avons sous les yeux quelques renseignements qui prouvent jusqu'à quel point les chemins de colonisation dirigés avec intelligence contiennent pour le gouvernement. On peut dire que la plupart du temps ils contribuent au revenu public et sont une bonne spéculation pour le gouvernement."

Ainsi, sur le chemin qui vient d'être ouvert entre le cinquième et le sixième rangs de Shawangon, dans la direction de M. Arthur Rouss, le département des terres a vendu, depuis un mois, trente lots à \$30 du lot, ce qui donne tout de suite au gouvernement un revenu de \$900 en retour d'un octroi de \$300 dépensés sur ce chemin. Sans compter qu'un grand nombre des nouveaux lots seront certainement vendus d'ici à quelques jours. Ces chiffres doivent suffire pour montrer aux hommes qui nous gouvernent que les dépenses encourues pour les fins de la colonisation sont des dépenses productives et que personne ne se plaint de leur libéralité sur ce chapitre."

On s'est beaucoup préoccupé, il y a quelques jours à peine, de la nouvelle réglementation concernant la concession des limites de bois.

Passez-journaux mêmes ont critiqué le nouvel impôt, et exagéré la portée des résultats fâcheux qu'il pouvait occasionner dans le pays.

D'autres enfin ont approuvé la mesure et fait ressortir aisément que, si quelque produit canadien était en mesure de supporter une augmentation de taxe, sans être une cause de pertes pour le trésor pas plus qu'un impôt indirect pour notre population agricole, c'est assurément le bois, le commerce auquel il donne lieu, et les diverses industries qui s'y rattachent.

Nous sommes de l'avis de ces derniers; car en somme, ce genre de commerce se faisant presque entièrement avec l'étranger, ce seront les consommateurs étrangers qui paieront après tout le nouvel impôt. Assez faible pour ne point diminuer l'exportation du bois, la taxe est cependant assez forte, pour accroître les revenus de la Province, par conséquent sa prospérité; puisque les revenus pourront s'appliquer à des entreprises d'utilité locale.

Nous trouvons encore dans le Constitutionnel des Trois-Rivières, une nouvelle qui confirme notre dire:

"A dix heures hier matin avait lieu au palais de justice de notre ville la vente de limites à bois annoncée par nous. Il y avait une affluence considérable au milieu de laquelle nous avons remarqué M. Baptist, M. G. Gouin, M. Bennett, M. Atkinson de la maison Atkinson et Cie., M. Grandbois, de St. Casimir, en un mot, tous les commerçants de bois de notre district et plusieurs représentants des principales maisons de Québec."

On se rappelle que le 2 septembre dernier une première vente de trente cinq limites formant une superficie de 1691 milles carrés avait été faite en cette ville. De cette vente du 2 septembre le gouvernement a retiré une somme de \$14,996. Hier trente limites qui n'avaient pas été achetées le 2 septembre ont été mises à l'enchère et adjugées au prix de \$717,000. Ces trente dernières limites comprennent une étendue de 1426 milles carrés. Ce qui donne pour la vallée du Saint-Maurice une vente totale de 3177 milles carrés au prix de \$24,714.

Les acquéreurs des limites vendues hier ne sont qu'au nombre de trois: MM. Benson et Cie., B. Bennett et Cie., et G. B. Hall."

La Chasse.

M. le Rédacteur, Il y a déjà plus de deux ans, si je ne me trompe, que la législature, sur la proposition de M. Joly, passa une nouvelle loi relative à la chasse. Entre autres dispositions, cette loi portait qu'à l'avenir il ne serait plus permis de prendre avec des filets ou collets ni perdrix ni lièvres.

C'était sage: tous les amateurs de chasse se réjouirent et battirent des mains en voyant qu'on prenait enfin un moyen efficace de protéger surtout les perdrix, cet excellent petit gibier qui menaçait de disparaître de nos bois et de nos marchés.

Rien en effet de plus sottement méconnu que ces collets. De simples gamins, aux jambes encroûtées pour pouvoir porter un fusil, s'en vont taper par des haies tout un bois; et voilà que toutes les perdrix des environs viennent tomber l'une après l'autre dans les pièges de ces gâtes-metiers qui méritent bien plutôt le nom d'assassins de perdrix que celui de chasseurs.

Quand vous faites la chasse au fusil, vous tuez quelques pièces de gibier, un bon nombre même, si vous êtes adroit chasseur, et que vous avez un bon chien. Vous en tuez, mais vous ne détruisez pas la race; tandis qu'avec ces misérables collets, le premier venu peut faire table rase. Et je demande le mérite qu'il y a à aller chaque matin régulièrement, beau temps mauvais temps, décrocher quatre ou cinq perdrix qui seront venues tranquillement tomber dans vos filets pendant que vous vauquez ailleurs à des occupations tout autres que celle de la chasse! n'est-ce pas un vol ou plutôt un assassinat!

Donc, M. le Rédacteur, que de plus sage que cette disposition de la nouvelle loi qui défend de prendre des collets.

Mais ce n'est pas tout de faire des lois. Encore faut-il qu'on prenne les moyens de les faire observer.

Or, M. le Rédacteur, qu'est-il arrivé? Que personne n'en a tenu compte, pas même, dit-on, les clercs du marché, dont c'est le devoir cependant de faire impitoyablement payer à tous les vendeurs de gibier les taxes de droit de vente de gibier ou des lièvres pris aux collets. Malgré la loi en question, il se vend au jourd'hui encore des collets en quantité, et avant peu d'années il n'y aura plus de perdrix dans nos bois! Aujourd'hui encore il y a des gens qui font littéralement métier de détruire le gibier par des moyens prohibés, et personne ne semble en prendre le moindre souci! Aujourd'hui encore, malgré toutes les lois divines et humaines, il se vend sur les marchés de Québec des perdrix prises aux collets, et les clercs du mar-

ché, nous assure-t-on, ferment les yeux sur un pareil abus!

La loi est donc parfaitement inutile, M. le Rédacteur, ou parfaitement inutile, si nos législateurs qui ont eu le bon esprit de la faire, n'ont pas aussi le bon esprit de la promulguer et de la faire observer. Je dis de la promulguer. En effet, c'est par là qu'il est naturel de commencer; mais c'est ce qu'on n'a pas fait. On s'est contenté d'ensevelir cette loi de chasse, comme bien d'autres, dans ce qu'on appelle si bien les Statuts Révotés; et la plupart des gens en ignorent l'existence ou du moins les principales dispositions.

Rien de plus facile cependant que de faire lire et afficher cette loi à la porte des églises, à l'époque où la chasse va s'ouvrir. La loi une fois promulguée, rien de plus facile encore que de la faire observer.

Pas besoin pour cela de recourir à l'établissement de gardes champêtres et de gardes forestiers, comme cela se pratique ailleurs. N'y a-t-il pas dans toutes les campagnes des magistrats, des maires et des conseillers municipaux? Qu'on leur mette sérieusement la chose en mains, et qu'on sache les y intéresser en leur autorisant par exemple à faire payer aux délinquants une amende sévère dont le profit serait partagé entre la municipalité et le donateur. L'annonce seule de semblables mesures suffirait, dans la plupart des paroisses, à jeter l'effroi parmi les braconniers.

Pardon, M. le rédacteur, si j'ai l'air, dans un sujet aussi sérieux, de prendre une note trop enthousiaste. J'écris ces quelques lignes sous l'impression d'une porte qui m'est très sensible causée par les abus que je viens à mentionner. Un chien de chasse, acquis à grands frais, et qui me promettait monts et merveilles, tomba hier victime de l'infamie invention des collets. S'en allant sans précautions sans doute et se fiant trop à la protection de la loi, il tomba dans les pièges d'un misérable violateur des lois de chasse. L'arrivant trop tard pour le sauver; son âme s'était déjà envolée vers le paradis des chiens.

Vous concevez facilement, M. le rédacteur, qu'en présence d'un pareil désastre un chasseur ne peut guère demeurer calme.

Agrez-moi, M. le rédacteur, l'assurance, etc., etc. EN AMATEUR.

NÉCROLOGIE.

M. WALEWSKI. Nous recevons par le câble transatlantique une dépêche ainsi conçue:

Paris, 28 septembre. "Le comte Walewski, ancien président du Corps Législatif et membre du conseil privé, est mort hier à l'âge de 58 ans."

M. Florin Alexandre Joseph Colonna comte Walewski était né le 4 mai 1810. Fils d'un comte polonois, et, s'il en faut en croire la chronique, de l'Empereur Napoléon Ier, il montra, dès sa jeunesse, une précocité remarquable d'esprit; il alla, dès l'âge de dix-neuf ans, à Londres, entamer des négociations en faveur de la Pologne, avec les hommes d'Etat les plus éminents de l'Angleterre, qui restèrent depuis en relation avec lui. Après la révolution de juillet, honneur de l'année du duc d'Orléans, il pouvait espérer, dans l'armée, ou il devenait capitaine du régiment de Hussards, un rapide avancement, lorsque, fatigué de la vie oisive des garnisons, il donna sa démission. Il devait arriver à la vie politique par les journaux et la littérature, et il se fit connaître à la fois dans la société parisienne de cette époque, comme homme du monde, comme publiciste et comme auteur dramatique. On cite de lui, entre autres brochures: un *Mal sur la question d'Afrique* (1837, in 32), et *l'Alliance anglaise* (1838, in 32). Il était un des fondateurs et des rédacteurs de *Messager*. Au théâtre, il passa pour avoir collaboré à *Madeleine de Belle-Isle*, de M. Alex. Dumas (1839); il a donné ensuite, sous son nom, *l'École du Monde*, ou *la coquette sans le savoir*, comédie en cinq actes, à laquelle l'actrice Annette Aubert, selon la *France Littéraire* qui, à ce propos, donne à celle-ci une qualification singulière,

aurait apporté une très importante collaboration; cette pièce, représentée au Théâtre Français, le 8 janvier 1840, avec un luxe d'amboulette peu ordinaire sur cette scène, n'eut qu'un demi-succès.

La même année, M. Walewski entra dans la carrière diplomatique. M. Thiers, devenu président du cabinet du 1er mars, acquit le *Messager* et donna à son rédacteur une mission en Egypte. Sous le ministère de M. Guizot, M. Walewski reçut aussi diverses missions; il était attaché à la légation de Buenos Ayres, lorsqu'il fut la révolution de 1848.

Après l'élection du 10 décembre, d'anciennes relations avec quelques-uns des hommes les plus dévoués au président, servirent sa fortune. Dès 1849, il se rendit, avec le titre de plénipotentiaire et d'envoyé extraordinaire, à Florence, d'où il passa à Naples. En 1854, il devint ambassadeur près la Grande-Bretagne. Au 7 mai 1855, il fut appelé à remplacer M. Drouyn de L'Épang, démissionnaire, au ministère des Affaires étrangères, et ce fut lui qui eut la mission délicate de régler toutes nos relations avec les différentes puissances de l'Europe, pendant la dernière période de la guerre d'Orient, ainsi que l'honneur de présider, comme plénipotentiaire de la France, les conférences du Congrès de Paris, et de signer le traité du 30 avril 1856. M. le comte Walewski est entré au Sénat le 26 avril 1855. Il était depuis le 3 décembre 1852, grand officier de la Légion d'honneur.

Après la mort de M. Morny, il fut appelé par décret de l'Empereur à la présidence du Corps Législatif. Il fut contraint bientôt de donner sa démission, par suite de graves dissidences qu'il avait eues avec M. Rouher. Depuis cette époque, il vivait retiré à Deauville, à l'embouchure de la Seine. — (Courrier des États-Unis.)

La Bataille de Lissa.

Le contre-amiral italien Vaccà a écrit dernièrement à M. le vice-amiral Bouet-Willamez, afin de lui raconter les incidents de ce grand désastre, pour le prier de formuler un jugement sur les commandants de la flotte qui ont été si énergiquement blâmés par l'opinion publique en Italie. Voici la réponse de notre illustre marin.

Monsieur le contre-amiral, Vous voulez bien m'adresser à moi, et je suis de vos anciennes fonctions de commandant en chef de l'escadre cuirassée près de la quelle avait mouillé la votre à Alger, en regard surtout à la tactique nouvelle que j'ai imaginée dans notre marine, pour solliciter de ma part un jugement sévère, impartial, sur les faits du combat de Lissa, à la suite duquel vous et deux autres amiraux italiens avez été plus ou moins disgraciés.

Je n'ai ni mission ni qualité pour remplir un pareil mandat; mais je puis cependant vous rendre le service que j'ai dit tout haut après cette affaire: c'est que l'Italie s'était montrée bien sévère à l'égard des chefs de sa flotte dans cette circonstance. Que des fautes maritimes aient été commises avant, pendant et après le combat, je ne le nie pas; mais la plus grosse de ces fautes, celle qui a entraîné toutes les autres fautes, n'est point le simple honneur, ou peut le dire, n'est-ce pas d'avoir envoyé cette même flotte, italienne battante, très brèvement d'ailleurs, contre les batteries roccailles d'une île d'un accès fort difficile et d'une importance stratégique plus que douteuse? de lui avoir fait éprouver contre ce roc presque insurmontable ses amirautés ses hommes, son énergie, deux ou trois jours durant, sans y voir fondre sur elle ensuite, à l'improviste, une flotte ennemie toute fraîche, toute compacte, la surprenant disséminée et dans le plus grand désordre? Or, c'est étonnant, ce n'est pas les amiraux italiens qui ont commis, c'est l'opinion publique italienne, c'est elle qui les a poussés malgré eux.

C'est donc elle la vraie coupable. Puis, afin de la justifier à ses propres yeux, on lui a livré les amiraux en holocauste.

Voilà! Mais est-ce donc seulement envers ses marins que cette opinion publique se montre parfois ingrate en Italie? Vous désirez connaître mon opinion, la voilà en ce qui touche le fait principal: quant à l'appréciation des fautes individuelles, je ne puis, vous devez le comprendre, m'en ériger le grand juge. Du moment d'ailleurs que vous ne vous reprochez rien, que vous ne vous en êtes résigné, inutile de vous importez le reste? — Recevez l'assurance de ma profonde considération.

Le vice-amiral, COMTE BOUET-WILLAMEZ.

LES DUELLISTES.

UN ACTE DE DÉSPOIR. L'activité que déployait ordinairement le comité de la Fraternelle, en se mettant à la poursuite des spadassins de profession, qui, de temps en temps, scandalisaient la ville, s'était momentanément ralentie pendant que se passaient les événements que nous avons précédemment racontés.

L'association s'était, en effet, trouvée tout à coup directement intéressée, en la personne de son président, pour qu'elle eût songé à tenter une entreprise quelconque, avant d'être fixée sur le dénoûment final de cette terrible affaire, qui ne devait se terminer que par la mort de l'un des adversaires, et après trois combats successifs.

De leur côté, messieurs les spadassins, breteurs et duellistes, avaient, pendant ces six mois, largement profité de ce temps de trêve qui leur était accordé, pour se livrer impunément à toutes sortes d'excès. Ce long encouragement tacite avait eu également pour résultat de grossir leurs rangs et d'affirmer leur audace par toutes sortes de méfaits.

Il était donc nécessaire d'opposer, sans plus tarder, une prompt répression à tous ces nouveaux débordements.

D'ailleurs, il faut bien le reconnaître, depuis que les membres du comité se trouvaient eux-mêmes dans l'inaction, ils déprisaient d'autant plus l'absence d'émotions était décidément contraire à ces tempéraments désormais prédisposés aux secousses et aux commotions les plus violentes.

Cela est peut-être bien triste à avouer, mais il leur fallait, à eux aussi, cette vie agitée, tourmentée des combats, dans laquelle ils s'étaient lancés d'abord en amateurs, qui, peu à peu, les avait séduits, et qui avait fini par les rendre fanaux.

Médite qui voudra cet enseignement terrible, mais tel était, sur leur tempérament, l'influence du jeu de la mort. Certes, après trois ans de pratique, ces jeunes hommes étaient restés tels que nous les avons connus, de braves cœurs, de nobles caractères. Oui, cela est vrai, au milieu de cette vertigineuse mêlée, il s'étaient conservés vaillants et loyaux; et, en effet, s'ils n'eurent jamais de faiblesse dans l'exécution de leur mission, si parfois ils furent implacables même, du moins, du premier au dernier, et durant leur vie entière, nul ne trouvera jamais un semblant de lâcheté ou de déloyauté qui puisse leur être sérieusement reproché!

Mais il faut bien le reconnaître, ces mêmes hommes, à qui l'horreur du sang inutilement versé, avait inspiré une des pensées les plus généreuses et des plus désintéressées; qui, pour venger la société indignement outragée, s'étaient imposés le devoir de punir tous ceux qui faisaient métier du duel et amusement de l'assassinat, eh bien! ces mêmes hommes, disons-nous, firent, eux aussi, que l'on nous passe l'expression, par avoir la nostalgie du sang. C'est-à-dire qu'ils en arrivèrent, pour calmer cette passion ardente, à exécuter entre eux, entre amis, ce courage et ce sang-froid qu'ils apportaient dans une rencontre sérieuse.

Le désouvenement leur souleva l'inspiration de cette fantaisie folle. Un jour, ceux du comité qui ne s'étaient pas encore battus, voulurent se rendre compte de l'effet que leur pro-

duisait la pointe acérée d'une épée de combat, voltigeant entre les deux yeux ou papillonnant sur la poitrine nue. Deux amis se communiquèrent cette idée, se levèrent et se serrèrent la main; puis, après s'être dépoilés, comme pour un véritable combat à mort, ils s'emparèrent chacun d'une épée nue, se mirent en garde, et allèrent carrément jusqu'au sang. Ce jour-là, c'était bien; ils s'essayaient, ces braves jeunes gens; car, avant de piétiner le terrain pour la première fois, ils voulaient ne pas douter d'eux-mêmes.

Mais bientôt, ils poussèrent le culte de cette récréation jusqu'à l'exagération la plus insensée et la plus blâmable. Primitivement elle avait pu être considérée comme une sorte de complément d'instruction de salle d'armes. Ceci était, pour ainsi dire, le perfectionnement; soit, mais insensiblement, ce terrible passe-temps devint un plaisir, une sensualité même, car l'on se défit à ce jeu, et ils en virent, en effet, à s'en servir pour leurs paris comme d'un coup de carte. Ils pariaient au premier sang, et les enjeux étaient les choses les plus futiles: un abonnement au spectacle, un souper... et quelquefois les convives, dans ces parties-là, ils jouaient la belle, disaient-ils.

Certes, cette étonnante partie ne pouvait se jouer qu'entre deux amis intimes, deux cœurs forts, deux braves surs, et surtout entre deux amis, assez gais et assez généreux pour ne jamais songer, en cas de malheur, à se reprocher un coup fatal. Il est bien évident aussi, que les conditions qui réglaient ces étranges rencontres, étaient des plus pacifiques, car il y était prudemment spécifié que les coups ne porteraient que sur les bras ou sur le haut du corps, à peine marqués, et surtout envoyés aussi doucement que possible.

Mais quel est le tueur dont la main est assez souple, assez légère, assez obéissante, pour rendre qu'il tel moment d'emportement involontaire et nerveux, cette main ne ripostera pas vigoureusement, de façon à faire courir des dangers sérieux à celui qu'elle atteindra?

Bast! qu'il tate que toutes ces craintes pour ces folles imaginations? Des puérilités, et ils les traitaient ainsi, et ils paraient toujours au premier sang, sans plus que cela s'inquiéter des risques qu'ils couraient.

Que l'on se figure maintenant, par ce qui précède, combien il devait tarder, à tous ces intrépides batailleurs, d'en venir à des combats véritables, et de se mesurer de nouveau avec les spadassins?

Dans le groupe, formé par ces derniers, qui tout récemment s'étaient emparés de la situation, un, entre autres, ressentait plus vigoureusement que les autres, car il s'était acquis, en très peu de temps et de la manière la plus brillante, une redoutable réputation.

Ainsi qu'on va le voir, c'était un homme déterminé, résolu, dangereux. Quelques mois auparavant, il était parti, il paraît, du fond de sa province, guidant sa marche sur les grandes villes, et jolissant son passage, dans chacune d'elles, par des traces sanglantes; sa route était facile à reconnaître; partout où il était passé, il avait laissé un cadavre. On pouvait ainsi le suivre à la piste, d'étape en étape, comme l'on suit un fauve dans les forêts d'Afrique. Le surnom populaire le faisait s'élever, et ainsi qu'un chien enragé, poursuivi dans la campagne par les paysans amutes, il était, lui aussi, obligé de fuir, traqué par les chiens de tous.

Cependant, le guillard n'était pas facile à intimider; il était, au contraire, audacieux, téméraire, et surtout insolent; loin de nier ses méfaits et ses infamies, il s'en vantait à plaisir, avec orgueil, quoi d'ailleurs, l'étrange carnet de comptabilité, qu'il eût l'impudence de montrer dans un café, des le premier jour de son arrivée à Bordeaux. La forme seule de ces notes bizarres indiquait le caractère et l'humeur du personnage. — Le style, c'est l'homme, a dit Buffon. — Respectons donc ce style, et n'y raturez pas sans motif!

— Décembre 29 — St. Gaudens. — Avoir tué "avec plaisir, d'ailleurs, M. le lieutenant de la "gendarmérie... bel homme, forte lame, rude "poignet, mais au moins aussi entêté que moi."

— Le difficile était de se rendre à cette entrevue. Quel motif plausible Héline pouvait-elle mettre en avant pour s'en aller seule dans l'extrême matinée à trois ou quatre lieues du château.

Le duc de Sauvres, trop disposé à céder à des instincts de jalousie que tout ce qu'il avait appris de la bouche de la duchesse ne pouvait détacher de son âme, n'était-il pas toujours, épiant avec une inquiétude et une vigilance trop maniéristes les plus simples démarches de sa femme?

Un seul homme au château, et à l'insu de la duchesse, se trouvait singulièrement intéressé, comme on l'a vu, à l'accomplissement de ce projet: c'était le colonel; mais, tout en se disposant à en recueillir le bénéfice, M. de Montagny ne pouvait s'empêcher de se demander comment madame de Sauvres parviendrait à réaliser son projet, et si le surprenait parfois à appréhender qu'elle ne vint à y renoncer.

C'était le soir. Les hôtesses du château de la Roche-d'Eon étaient rassemblées, suivant l'usage, dans le salon; l'aspect de ce salon était particulièrement morne.

Dans un coin de la cheminée, la vieille marquise jouait au piquet avec le duc de Sauvres, pendant que, d'un autre côté, le colonel, en compagnie de son neveu Gaston et de Maurice avait entrepris un partie de bouillotte à trois jeu, en grande faveur sous le dernier règne; mais il était évident que des deux côtés l'entrain et l'animation faisaient complètement défaut et que chacun des personnages, tout en agitant ses cartes, était en proie à des préoccupations.

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 1er OCTOBRE 1868.

LE

LIEUTENANT ROBERT

PAR

ALEXANDRE DE LAVERGNE.

(Suite.)

— Il est le fruit d'une faute, et cette faute tu n'ignores pas qui l'a commise. — Sacre mille nom d'une pipe! mon colonel, est-ce que par hasard tout ce que vous me dites là est... — Hein! plait-il? tu te permets, je crois, des jurons en présence de ton colonel?

Lucienne! balbutiait pendant ce temps-là le vieux maréchal des logis, en proie à la plus douloureuse stupeur, oh! non! je ne puis croire cela, et si c'était un autre que vous, mon colonel, je ne sais si... O mon Dieu! mon Dieu!

En même temps Bougnier, suffoqué par toutes les sensations qui venaient de faire irruption dans son âme, se couvrit le visage de ses deux mains. — Ouh-ouh, murmura le colonel en forme d'aparté, le vieux retire à plus de cent que je ne pensais, et j'ai peut-être eu tort de pousser les choses si loin!

Au bout de quelques instants, Bougnier reprit, comme s'il se parlait également à lui-même, et avec un accablement profond:

— C'est donc cela que le père Delphin était tout chose quand je suis rentré l'autre jour au moulin. Il m'a dit de ces mots que je n'ai pas compris, que je comprends maintenant. Quel coup de canon, Seigneur! quel coup de canon!... C'est égal, mon colonel, ajouta-t-il d'une voix brève, vous pouvez dire que d'un brave officier qui n'a jamais fait de mal à personne, vous venez de faire, là, un homme bien malheureux.

— J'en éprouve vraiment quelque regret, reprit M. de Montagny; mais alors, raison de plus pour te venger. — Me venger! et comment? et sur qui? Ma pauvre femme est idiote, vous le savez bien, mon colonel. Le bon Dieu a voulu la punir sans doute, et pour ce qui est de M. Robert, est-ce donc qu'il faut l'accuser, lui aussi?

— Non, ce n'est pas ce que je veux dire; mais il sait bien après tout, lui, qu'il n'est qu'un bâtard, et, dans une pareille situation, il ose courtoiser à la fois deux personnes qui devraient être l'objet de tous ses respects! Vas-tu l'excuser à présent!

— Oh! pour cela, mon colonel, il est dans son tort. — A la bonne heure! ta fille et toi, vous êtes dans votre tort également d'avoir consenti à vous charger d'un message pour madame la duchesse de Sauvres.

— Je ne dis pas non, mon colonel. — Il n'appartient de veiller sur la conduite de mes subordonnés, de réprimer tous leurs écarts, et c'est dans ce but qu'il me faut la réponse de la duchesse.

— Vous l'aurez, mon colonel.

— Il faut de plus que personne au monde ne puisse seulement se douter de tout cela. Tu me le promets, là, toi d'honnête sous-officier, de brave militaire? — Oui, mon colonel, je vous le promets. Il le faut bien.

— C'est bon, tu peux te retirer à présent. Seulement, n'oublie pas qu'avant de quitter le château tu dois me recevoir. — Mon colonel, j'obéirai.

Ayant ainsi parlé, le pauvre Bougnier porta la main à son bonnet de police, lit demi-tour à droite et s'éloigna le cœur brisé.

Moins d'un quart-d'heure après il revint, comme il s'y était engagé. — Eh bien, dit le colonel, cette réponse? — Madame la duchesse n'a pas jugé à propos de la donner par écrit, mon colonel.

— Est-ce bien sûr cela? — Oui, madame la duchesse a dit seulement à ma fille qu'elle ferait en sorte de venir au moulin dimanche dans la matinée, pendant que tout le monde sera à la grand-messe.

— C'est tout ce qu'il faut, reprit le colonel, en congédiant du geste le sous-officier. Tu te rappelles tes conventions. Gare à toi, si tu y manques!

Resté seul, M. de Montagny posa sa tête dans ses deux mains et se mit à réfléchir. D'après ce qu'il venait d'apprendre, la vengeance qu'il cherchait s'offrait à lui d'elle-même, et il ne saurait plus en quelque sorte que de la cueillir. Mais quoi en pareil cas rien de plus facile, sans doute, que d'aposter du monde autour du moulin

quand la duchesse y serait entrée, et d'appeler alors autant de témoins qu'on le jugerait nécessaire pour constater cette scandaleuse équipée, et jour de la confusion des deux coupables pris ainsi en flagrant délit. Cela s'était vu et se verrait encore sans doute bien souvent. Mais n'était-ce pas là une vengeance bien vulgaire, bien basse.

La véritable affaire était de prouver la d'une façon irréfutable, à quelques oisifs du monde, à des gens blasés sur toute espèce de scandale ou au moins préoccupés d'autres intérêts, que madame la duchesse de Sauvres était coupable.

Tout en se livrant à ce monologue, M. de Montagny s'était levé, et il décrivait à travers sa chambre des courbes capricieuses, se demandant avec non moins d'inquiétude que d'impatience le parti qu'il pourrait tirer de sa découverte. Mais il était sur le point, comme on dit, de donner sa langue aux chiens et son esprit à tous les diables, lorsque son valet de chambre entra et remit entre ses mains un pli officiel qu'un gendarme à cheval venait d'apporter à son adresse et qui portait le timbre du général commandant la subdivision.

C'était la réponse à sa lettre de la veille, et cette réponse était ainsi conçue: "Mon cher colonel, je me suis empressé de communiquer votre lettre à M. le lieutenant commandant la division, et, conformément à ses instructions, comme aussi vu l'urgence que vous avez signalée, je donne par estafette l'ordre à M. le lieutenant Robert de se rendre sur-le-champ à l'état-major de la subdivision, où il est attendu

ce soir même pour tout déli. Les mesures sont prises pour que, une fois arrivé, il y soit retenu avec la plus scrupuleuse vigilance. Vous pouvez en donner l'assurance à l'honorable famille dont vous vous êtes rendu l'organe auprès de moi."

Un sourire de satisfaction illumina le visage du colonel, qui se mit à fredonner entre ses dents les premiers vers d'une romance bien connue et tout à fait de circonstance:

Partant pour la Syrie... Puis frappé d'une idée triomphante, il ajouta en se regardant complaisamment dans une glace: — Voilà quelqu'un qui pourrait bien se rendre au moulin dimanche matin. C'est cela qui serait vraiment un coup de maître, et je suis bien qui payerait allés toutes les dettes de lieutenant Robert.

XII. LE CHEMIN DU MOULIN. Sur le point de se séparer pour longtemps, pour toujours peut-être, de l'objet de ses plus tendres affections, lieutenant bien d'ailleurs que tout lui commandait impérieusement de ne pas s'opposer à la résolution dont Robert lui faisait part dans sa lettre, la duchesse de Sauvres n'avait pas eu la force de refuser à son fils une dernière entrevue. C'était sans doute violer la promesse solennelle qu'elle avait faite à son mari, et elle en éprouvait un violent remords; mais quelle mère, dans de pareilles conditions, n'en eût fait

Janvier-12-Toulouse.—Avoir fracassé le crâne d'un étudiant, et le 15, avoir abattu d'un coup de sabre, le bras droit d'un capitaine d'artillerie.

Février-30-Montauban.—Avoir administré un superbe coup d'épée à un bourgeois, nommé Tourraque; je crois qu'il est mort.

Mars-15-Nérac.—Avoir cherché plusieurs fois querelles, qui n'ont pas abouti.—Mauvaise ville; pas d'affaires. En être parti desolé et abattu; déplacement inutile.

Avril-7-Agen.—Avoir été blessé au côté droit, d'un coup de pistolet, par un officier du régiment.—Vengeance réservée. La com-biner sagement et sans précipitation.

Là, quatre noms suivent; probablement les noms des personnes que le misérable aura choisies pour être sacrifiées à sa vengeance.

Et tout cela en moins de six mois. Décidément, j'avais raison de vous annoncer une illustration.

Telle est en peu de mots, la biographie de cet homme dont le véritable nom pourra revenir aux lèvres de tous ceux qui ont habité le midi de la France, mais que par respect pour la famille honorable à laquelle il a appartenu, j'appellerai, moi, M. de Régusan; il a écrit la particule, je crois devoir la lui conserver.

C'est donc vers lui que le comité voulait marcher.

En ce moment, le président était absent. M. de Capallan était allé se reposer de ses dernières émotions, dans le château de ses pères, sur les bords du bassin d'Arcachon.

Mais, avant de s'éloigner, il avait délégué ses pouvoirs au plus âgé de l'association, M. Evariste Lalerey, son ami et son compatriote.

Tout était disposé pour l'attaque. On procéda, selon la coutume, au tirage du champion. M. Aristide de Camelayre, jeune homme de vingt-six ans, à peu près, fut désigné pour se battre avec M. de Régusan.

Deux jours après, M. de Camelayre était mort. Comme on le pense bien, de Régusan devenait chaque jour de plus en plus odieux; son œuvre de destruction ne s'arrêtait plus; mais depuis qu'un des membres de la Fraternelle avait succombé sous les coups du spadassin, sa mort avait été impitoyablement résolue, coûte que coûte, et un plan de vengeance fut dressé contre lui; cette fois, de manière à l'atteindre sûrement.

Bientôt, tout fut prêt pour recommencer la partie, et l'on allait se mettre en campagne, lorsqu'un incident tout à fait inattendu, vint jeter une certaine perturbation dans les combinaisons et les projets.

Je, nous racontons simplement, historiquement, guidé, pour ainsi dire, par le souvenir de plusieurs personnes encore vivantes. Voici donc ce qui se passa:

THEATRE DE GRAVE.

FAITS DIVERS.

COUR DES SESSIONS DE LA PAIX.—Ce matin, à 10 heures, la Cour, sous la présidence de son nouveau titulaire, M. Pierre Doucet, écuyer et juge des sessions, a tenu la première audience du terme d'octobre.

Les affaires inscrites au rôle, consistent principalement en vols et larcins. Dix-neuf cas ont été soumis à l'examen du Grand Jury.

M. H. E. Taschereau, Q. C. agit comme avocat de la couronne.

CATASTROPHE.—Dans la nuit de samedi à dimanche, la maison occupée par M. Eléazar Guilmet à Arthabaska fut tout à coup enveloppée par les flammes.

L'incendie éclata soudainement et, en quel ques minutes, embrasait l'habitation. M. Guilmet, ignorant que le danger fut aussi imminent, sortit pour aller chercher du secours en recommandant à sa femme de le suivre aussitôt avec ses deux enfants. Malheureusement, ce ne fut que quelques instants après que madame Guilmet put quitter la maison. Il était trop tard!

Au moment où l'infortunée chargée de ses deux enfants atteignait le seuil de la porte, le plancher, miné par le feu, s'éleva tout d'un coup, ensevelissant la mère et les deux enfants sous les débris.

Une de ces créatures avait 9 mois, l'autre 23. La maison a été entièrement consumée, et l'on peut juger de l'effet produit dans le bourg à la nouvelle de ce déplorable événement.

RESPECT A LA LOI.—Certains officiers de justice ont pour fonction l'application de procédés légaux qui ne sont pas toujours du goût des personnes auxquelles ils s'adressent.

Ainsi les significations de jugements, les saisies arrêtées sont de leur domaine. La charge est honorable, mais l'accomplissement du mandat devient parfois difficile et presque périlleux. Aussi la cour, voulant soustraire à l'ave-

ment, ces officiers judiciaires à tout manque d'égards, vient de condamner un maître boucher de notre ville à demeurer en prison, jusqu'au paiement complet des taxes, qu'un huissier était venu poliment lui réclamer.

AFFAIRE POITRAS.—On nous écrit de la Malbaie: "Une demande d'habes corpus, pour prétendues irrégularités dans les procédures du coroner, a été présentée, le 25 septembre, de la part de Eugène Poitras, accusé du meurtre de Jean-Baptiste Ouellet. Après les plaidoyers de M. Frenette, avocat du prisonnier, et de M. Horace Cimon, Substitut du Procureur-Général, la requête a été rejetée par Son Honneur le Juge Roy. En conséquence, Poitras a été renvoyé en prison pour attendre son procès qui aura lieu le 13 décembre prochain."

NOTÉ.—Le 22 du mois dernier, le nommé Félix Baudet, jeune homme de 21 ans, se noyait accidentellement à Ste. Anne de la Parade. Malgré toutes les recherches, on n'a pas pu réussir jusqu'à ce jour à trouver le corps. Les personnes qui pourraient transmettre quelques renseignements touchant la découverte du cadavre de cet infortuné sont priées de les adresser à M. Siméon Baudet, à Lotbinière. Voici le signalement.

Pantalon d'étoffe grise du pays, gilet et chemise de flanelle bleue, bottines élastiques, visage imberbe et cheveux noirs.

INÉDIT.—Les anglais avec leur bon sens ingénieux pratique, viennent de faire à l'aide du chloroforme une expérience qui a produit les résultats les plus satisfaisants. Ils ont appliqué le chloroforme à l'agriculture.

On se servait ordinairement de fumée pour s'emparer du miel contenu dans les ruches. Les anglais ont changé le procédé, et à l'aide d'un tuyau qui pénètre dans la ruche, on introduit des vapeurs de chloroforme, qui plongent les abeilles dans toutes les ivresses d'un sommeil anesthésique.

Une fois l'essaim endormi, on enlève les gâteaux ou rayons, et le tour est fait.

Par ce moyen, on évite toutes les piqûres de ces dames irascibles, qui, n'ayant pas conscience du vol qu'on leur a fait, se remettent à la besogne, dès leur réveil, avec une ardeur toute nouvelle.

Inutile de conseiller à l'opérateur de proportionner le courant de chloroforme au tempérament de ses pensionnaires.

DUEL A CHEVAL.—Un duel singulier vient d'avoir lieu, à propos de bœufs, entre deux habitants d'Oakville (Texas), MM. Henderson Williams et Sic Brown. Quelques bœufs, appartenant à ce dernier, s'étant mêlés à un troupeau de M. Williams, les propriétaires de ces animaux se sont vivement apostrophés, puis, d'un commun accord, ont enrouché chacun un cheval, et se plaçant à une dizaine de pas l'un de l'autre, ont échangé des coups de revolver, jusqu'à un moment où M. Williams, frappé au cœur, est tombé raide mort. Son adversaire n'a pas été atteint, grâce à la puissante encolure de son cheval, dans laquelle deux balles s'étaient logées, et qui a servi ainsi de bouclier à son maître. Les bœufs, cause première et témoins impassibles du duel, avaient continué de paître tranquillement. Plusieurs amis de l'un et de l'autre combattants ont gardé, pendant que le différent se vidait, et bien qu'ils fussent tous armés, une neutralité attentive. La mort de M. Williams constatée, ils ont constaté d'une voix unanime, que les choses s'étaient passées régulièrement, suivant toutes les lois de l'honneur.

VARIÉTÉS.

—L'Etendard publie des lettres sur l'Amérique, où, frère Jonathan n'est pas flatté. Il y a sur la justice et les juges yankees des détails étonnants. Je me contente d'un trait.

—Vous pouvez parler jusqu'à demain: mais mon opinion est faite, et je ne reviens jamais sur ma décision.

—On m'a communiqué ce matin une dépêche prouvant que les Harpagons florissent toujours en province.

—Un étudiant, domicilié sur la montagne Sainte-Genève, tombe malade. Il écrit à son papa que le médecin lui a ordonné des bains tous les deux jours, et finit sa lettre en priant son père de venir le voir. Le télégramme suit, et lui arrive en réponse à sa missive: "Mon fils, je serai à Paris mardi, jour de ton bain, garde-moi l'eau."

—Un ténor de province dont les appointements englobent la moitié du budget de la troupe doit envoyer à sa femme une bouchée de béccassines pour célébrer l'ouverture de la chasse.

—Son père, qui joue les financiers dans la même troupe, et que ses intérêts appellent à Paris, se charge de la commission.

—La veille du départ, le ténor apprend que son père est tout à coup dangereusement malade.

—Une certaine poëtie de malice, est-ce que vous en doutez, par hasard?

—Je ne dis pas cela, madame la duchesse, mais...

—Mais vous le pensez, et vous avez tort; car mademoiselle de Chalandray m'a donné pleins pouvoirs pour m'occuper de tous les apprêts de son mariage.

—Bravo! s'écria Maurice; on va donc s'amuser un peu au château de la Roche-d'Eon. Savez-vous que depuis quelques jours nous tournions tous au bonnet de nuit; n'est-ce pas, chère bonne-maman?

—Taisez-vous, Maurice, reprit la douairière; vous ne serez donc jamais raisonnable!

—Puis se penchant vers la duchesse, à qui elle parla à l'oreille:

—Comment, ma toute belle, avez-vous fait, ajouta-t-elle, pour catéchiser cette petite?

—C'est mon secret, chère madame, répondit madame de Sauves en souriant, permettez-moi de le garder encore un peu.

—Ainsi soit-il! reprit la vieille marquise. Vous êtes pour nous, ma toute belle. Notre-Dame de Bon-Secours. Quelques instants après elle ajouta, en réprimant un léger bâillement: Voici l'heure du couvre-feu; si nous allions nous coucher? Mon cher duc, voulez-vous m'offrir votre bras pour rentrer chez moi? Nous reprendrons demain notre partie.

—Demain! reprit négligemment la duchesse, je ne crois pas. Il me semble me rappeler que le duc part demain à

Il se précipite, saisi d'un terrible pressentiment.

—Tu es malade?

—Oui, mon garçon, bien malade; j'ai bien cru cette nuit que j'allais trépasser.

—A Paris, non; dans l'autre monde, c'est possible.

—Allons! n'est-ce fait pour moi? je vais être obligé de payer le port de mes béccassines.

—Une bonne femme du Pollet, accompagnée de son fils, marchandait des étoffes dans un magasin de la grande rue de Dieppe.

Les commis de nouveautés, à l'instar de leurs collègues de Paris, acclamèrent la chalande de politesse et la reconduisirent en lui disant selon l'usage: au revoir, madame, ne nous oubliez pas, madame, etc.

Le petit mousse en était ébahi.

—Une fois dans la rue:

—Parlez, ma mère, vous êtes donc une dame, vous?

—Mais oui, mon petit garçon, que que tu croyais que j'étais?

—Dame! je croyais que vous étiez une femme, moi!

—Mon collaborateur Jouvain se trouvait, à manche dernière, à Seine-Port, chez son beau père, qui avait prié, de son côté, deux de ses amis, absolument inconnus de son genre.

Les présentations se firent. On se mit à table.

—Au dessert, l'un des deux inconnus se pencha vers M. Jouvain, à côté duquel on l'avait placé.

—Je vous dois, lui dit-il, ainsi que mon compagnon, des remerciements chaleureux, car vous avez parlé de nous en termes vraiment admirables.

—Ah!

—Oui. Un jour, un ténor dont le nom finit en l (parbleu nous offrir deux stalles pour la salle Vendador, où il chantait le soir même, et nous pria de venir l'applaudir. On donnait une œuvre, je crois; nous n'y manquâmes point. Or, nos deux stalles étaient placées juste devant la votre. Nous battîmes des mains... vous pensez.

—Vous deviez bien ça au ténor.

—Oh oui!... Cependant nous voulûmes savoir votre avis sur son talent et le lendemain nous achetâmes le Figaro pour y lire votre article... Il commençait en ces termes:

—Hier soir, aux Italiens, j'avais devant moi deux ténors d'opéra, qui avaient l'air de leurs oreilles au vestiaire... Jouvain qui prenait son café l'avala de travers... Il y avait bien de quoi! hein?

NOUVELLES MARITIMES.

—Le Royal Alfred et le Barracouta sont partis hier à midi et demi. Le Royal Alfred est conduit par M. Edouard Demers, pilote.

—Le St. George est parti ce matin pour Glasgow.

—23 septembre, latitude 48, longitude 41, la barque England, partie de Liverpool pour Québec, a été signalée par le navire Westphalia.

—COMMERCIAL AUSTRIEN.—La barque Westphalia, capt. Dirksen, jaugeant 642 tonneaux, laisse tout port aujourd'hui pour Melbourne, d'Australie, avec une cargaison choisie de bois d'arrimage, préparé aux moulins de M. Mullin, à Montréal. M. Mullin est le premier qui a ouvert le commerce avec le continent australien, en 1861.

—Nous lui souhaitons tout le succès que mérite son entreprise.

TELEGRAPHIE GENERALE.

CANADA.

Montréal, 30 sept.

Le Witness pense que le gouvernement devrait se rendre acquiescent de la portion du chemin de fer du Grand Tronc de Richmond à la rivière du Loup, comme une section du chemin de fer intercontinental, et en payer la valeur actuelle à la compagnie.

La salle d'exercices militaires sera achevée et ouverte cette semaine. Ce sera une des plus belles constructions de ce genre de ce continent.

vient d'être mis en liberté sur la demande de son avocat qui a demandé un mandat d'habes corpus, puisque la compagnie avait trouvé un autre de ses employés comme le véritable auteur du vol.

Le maréchal Serrano, chef de l'armée révolutionnaire, marche sur la capitale, sans rencontrer aucune résistance.

Girgente a été pris par les insurgés. Une junte provisoire a été établie et l'ordre règne partout.

Washington, 30 sept.

On ignore encore si, d'après l'appel soumis à la cour suprême, par l'Attorney de district, et repoussant la décision du juge Wylie dans le procès Surratt, on obtiendra de pouvoir dresser un autre acte d'accusation. Jusqu'à présent aucun mandat d'arrestation contre Surratt n'a encore été lancé.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le câble.)

Londres, 30 sept.

On a reçu de Madrid les nouvelles suivantes: José de La Concha, commandant de la capitale, et Manuel De La Concha, commandant général de l'armée, se sont déclarés pour la révolution.

Les habitants de Madrid ainsi que les troupes en garnison dans la capitale ont suivi l'exemple de leurs chefs.

Les rebelles ont traîné la statue de la Reine à travers les rues de la capitale, et ont jeté à Païva, de l'armée royale, qui avait employé plusieurs jours à concentrer ses forces, vient d'être complètement défait par les insurgés dans la Province de Ciudad Real. Son armée est dispersée et lui-même est en fuite.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD.

Joué, 1er oct. 1868.

Golette-Marie Rose, Frs. Métivier, Picton-Hull, moule verte et sèche, et ustensiles de cuisine.

—Marie Délima, J. B. Deslauriers, Rivière-du-Loup.

—Barge Virginie, F. Parc, Montréal-Fleur.

HEURES DE LA MAREE HAUTE.

Sept. Matin. Soir.

Lundi 28 4-45 5-14

Mardi 29 5-18 5-39

Mercredi 30 5-59 6-18

Joué 1er Oct. 1 6-35 6-51

Vendredi 2 7-46 7-23

Samedi 3 7-39 7-55

Dimanche 4 8-9 8-24

PHASES DE LA LUNE.

—Pleine-Lune, jeudi, 1er Octobre, à 10 h. 3 m. P. M.

REVUE FINANCIERE ET COMMERCIALE.

Montant perçu à la Douane de Québec, le 30 du courant, \$590,68.

MARCHE MONÉTAIRE.

Joué, 1er oct. 1868.

New-York, 19 h. a. m. —L'or est à \$141 1/2; l'échange sterling 81. Les 2 cents à 23 1/2; le dollar 291 pour cent d'escompte pour 30 jours et 27 1/2 pour 60 jours, et 25 pour 90 jours.

ventes à 74c pour la mèche de l'Ouest à flot; et 82c pour la vieille douze en magasin.

Lard ferme tranquille, à 28.40 et 28.65 pour le nouveau mess, et 28.62 pour le vieux du Soudoux lourd, à 18 1/2 et 19c pour engin.

RAPPORT MARITIME.

ARRIVAGES DANS LE PORT DE QUÉBEC.

29 sept.

Barque Athina, Curran, New Ross, 17 août, à ordre, lest.

—Thompson, Salkeld, Adrossan, 29 juin, J. Ross & Cie, charbon.

Navire Acteon, Christiansen, Milford, 21 août, H. Hagens, lest.

Thistle, McPhail, Greenock, 3 sept., pour Montl. Lady Clark, Renan, Plymouth, 15 août.

ENTRÉS EN CHARGEMENT.

17th May, 290, Shoreham, C. & J. Sharples & Co., Silley.

Chieffian, 492, Lancaster, D. D. dobell & Co., Margaret, 559, Sunderland, R. R. dobell & Co., boom Flanagan, Columbia, 600, Warrenpoint, A. Buchanan, boom Dinning, Gem, 113, Newfoundland, maître, quai Hunt.

ACQUITTÉS.

29 sept.

Navire Princess Royal, McPherson, Greenock, R. R. dobell & Co.

—Roska, Stoenen, Cardiff, J. Burstall & Co.

—Dumbroly, Williams, New Ross, A. Gilmour & Co.

—Atlantic, Lidstrom, Londres, Jas. Connolly.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD.

Joué, 1er oct. 1868.

Golette-Marie Rose, Frs. Métivier, Picton-Hull, moule verte et sèche, et ustensiles de cuisine.

—Marie Délima, J. B. Deslauriers, Rivière-du-Loup.

—Barge Virginie, F. Parc, Montréal-Fleur.

HEURES DE LA MAREE HAUTE.

Sept. Matin. Soir.

Lundi 28 4-45 5-14

Mardi 29 5-18 5-39

Mercredi 30 5-59 6-18

Joué 1er Oct. 1 6-35 6-51

Vendredi 2 7-46 7-23

Samedi 3 7-39 7-55

Dimanche 4 8-9 8-24

mes, etc., doivent humecter les parties affectées, en les frictionnant soit avec les mains ou avec une éponge imbibée de Récupérateur, et la douleur cessera d'exister.

Les misérables drogues mêlées d'Huile de Cassia ou de Peppermint et que l'on vend sous le nom de Récupérateur, etc., ne sont que de faibles imitations du Récupérateur Rapide de Radway.

présentées au monde à la faveur de quelques médailles et elles tombent avant peu de mois. Les fabricants de ces drogues ne sont rien autre chose que des charlatans qui ont la manière de "F. Home" à Quatre-Cents, connaissant autant de la médecine et peut-être moins que celui qui demande: "Qu'est-ce que cela?" L'existence de ces imitations misérables du grand et bon Récupérateur Rapide de Radway revient tous les jours en arrière, et il continuera d'en être ainsi, car le Récupérateur Rapide de Radway sera toujours le premier et le meilleur remède sur la terre pour opérer des guérisons instantanées et se vendre au meilleur marché.

Le Récupérateur Rapide de Radway est vendu 25 centimes dans des bouteilles de quarts de tout autre remède ayant le même but. On peut le dire plus avantageusement et fait plus de bien qu'une demi-douzaine de bouteilles de tout autre remède. A vendre partout par les Pharmaciens moyennant 25 centimes la bouteille, et au No. 87, Maiden Lane, N. Y., ou 349, Rue St. Paul, Montréal.

Annouces Nouvelles.

ROUSSEAU & PATTERSON.

Ayant reçu un excellent appareil à Soutirage, à plonger, sont prêts à exécuter tous les ouvrages que l'on voudra bien leur confier. Les ordres laissés chez MM. Leslie & Hamilton seront promptement exécutés.

Le sous-séjour ayant examiné et fait fonctionner l'appareil à Soutirage, sou-séjour, importé par MM. Rousseau & Patterson, a le plaisir de dire que cet Appareil fonctionne d'une manière très efficace.

Québec, 1er oct. 1868.—15] F. DRUMMOND.

SALLE DE MUSIQUE.

RUE ST. LOUIS.

Directrice - - - MLE. KATE RANOE.

CE SOIR, le 1er Octobre.

La Représentation de ce soir est sous le Patronage distingué de Son Excellence.

SIRE N. F. BELLEAU, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Avant dernière soirée de l'artiste brillant et accompli.

MLE. FANNY HERRING.

Qui paraîtra dans deux pièces favorites.

La représentation débutera par le Grand Drame de Madame Célestine, intitulé:

LA CHASSERESSE DU MISSISSIPPI!

Qui sera suivi de l'Intéressant Drame Domestique.

L'EMIGRANT IRLANDAIS!

Demain VENDREDI, le 2 Octobre, la Soirée sera donnée au bénéfice de MLE. FANNY HERRING, et sera la dernière de la saison.

PRIX D'ADMISSION.—Sings-Reservés, 50c. Galeries, 35c. et 25c. Parterre, 25c. etc.

Pour les places réservées s'adresser à M. Morgan, Marchand de Musique ou à M. Hollis, vis-à-vis du Bureau de Poste.

Les portes seront ouvertes à 7 heures, depuis la commencing à 8 heures.

Québec, 30 sept. 1868.

LA BANQUE NATIONALE.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de quatre par cent, sur le Capital de cette Banque, a été déclaré pour le 1er semestre de la présente année, et que ce dividende sera payable à la Banque Nationale de Québec, le 1er Octobre prochain. Le Livre de Banque sera fermé depuis le 15 Octobre au 31 Novembre.

Québec, 30 sept. 1868.

VENANT D'ÊTRE REÇU:

UN assortiment de CHASSEURS EN CAOUTCHOU, manufaturés à Montréal et vendus au plus bas prix pour le commerce.

Annouces Nouvelles.

SALLE GRANDE Les Vie

Les Vieilles Ch...

LUNDI

LE

A midi d'au...

DEUX SOI...

THE ALLE

SWI...

Organis...

Étant de réto...

avec relations...

Grande Salle...

ADMIS...

Annonces Nouvelles.

SALLE DE MUSIQUE.

GRANDE REUNION D'ARTISTES.

Les Vieux Alléghaniens!

Les célèbres Chanteurs et les Sonnettes de Cloches Suisses, venant d'Europe, vont arriver dans quelques jours!!

LUNDI ET MARDI SOIR, LES 5 et 6 OCTOBRE.

Il n'y aura pas de remise de soirée sous prétexte de mauvais temps.

A raison d'autres engagements, ils ne pourront demeurer à Québec que pour

DEUX SOIRÉES SEULEMENT.



(Organisés en 1846 par J. M. BOULARD.)

Étant de retour d'un voyage de six mois sur le Continent Européen, (durant lesquels ils ont donné avec succès vingt-huit Concerts dans la Grande Salle St. Jacques, à Londres, le 6 Janvier dernier, au Palais de Cristal, devant une assistance de onze mille trois cent quatre-vingt-quatre personnes, et en l'honneur de la Reine Victoria et la Famille Royale au Château de Windsor, annoncé très respectueusement comme ci-dessus leurs SOIRÉES MUSICALES devenues si populaires.

Les Cloches dont se servent les Alléghaniens ont été expressément manufacturées en Suisse, pendant leur visite dans les différentes villes de l'Europe.

ADMISSION.—Séances Réservées, 50 cts.; Galerie, 25 cts.; Parterre, 25 cts.

On peut retirer des SIÈGES D'AVANCE chez M. Hollowell, vis-à-vis le Bureau de Poste; on pourra y voir aussi un plan de la Salle.

Prof. J. M. BOULARD, Directeur.

D. G. WALDRON, Agent.

Québec, 20 sept. 1868.

Compagnie du Richelieu.

LIGNE JOURNALIÈRE DE VAPEURS

QUÉBEC ET MONTREAL.

Après le PREMIER MAI PROCHAIN, les vapeurs "MONTREAL" et "QUÉBEC" laisseront le quai Napéon comme suit:

LE VAPEUR

MONTREAL, CAPITAINE ROBERT NELSON

PARTIRA TOUS LES

LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS, A QUATRE HEURES P. M.

LE VAPEUR

QUÉBEC, CAPITAINE J. B. LABELLE.

PARTIRA TOUS LES

MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS.

PRIX DES PASSAGES:

CHAMBRE (Soupper et Lit de Cabine à deux) \$3.00

ENTREPONT 1.00

Les Billets de Passages seront vendus au Bureau sur le Quai, ou ne pourront être obtenus qu'en présentant les Billets au Bureau.

Cette Compagnie ne sera responsable des espérances déçues et autres valeurs quel que soit des engagements exprimés, tant que les valeurs seront signées et effect.

J. E. DESCHAMPS, Agent.

Québec, 29 avril 1868.

CHARBON! CHARBON!!

500 TONNES de Charbon de qualité supérieure, (double tamisage).

—Aussi—

Charbon à Cuisine, Briques à Feu, Terre à Briques à l'épreuve du feu et Coke.

A vendre par

CHAS. POSTON, Quai des Indes.

Québec, 30 sept. 1868.—24

CHARBON A FORGE.

400 TONNES de CHARBON de New-Castle, double tamisage, de qualité supérieure à tous les autres, Fournitures de bois et de charbon pour les acheteurs sur le Quai du Cul-de-Sac, près du Grand Tronc.

—Aussi—

N. B.—Nous avertissons les Marchands de la Compagnie que ce Charbon est supérieur à aucun autre sur le marché.

John Laird, Secrétaire.

Québec, 23 sept. 1868.—107

TAPIS DE PIANO.

Le soussigné vient de recevoir de la maison Godey & Cie, New-York, un assortiment considérable de TAPIS IMPERMÉABLES pour PIANOS, à savoir: Tapis Verts, Français, Marbrés avec Bordures et Franges d'Or.

Ces Tapis sont d'un prix inappréciable, en ce qu'ils préservent le Piano de la chaleur, de l'humidité et de la poussière.

—Aussi—

NOUVELLE MUSIQUE DE PIANO.

Pourquoi garder ton cœur..... Leybach.

Un Ballo in Maschera..... Leybach.

Le Rêve du Matelot..... Brignoli.

Annonces Nouvelles.

MONTMINY & BRUNET

ANNONCENT QU'ILS ONT REÇU

Par les derniers Vapeurs venus d'Europe.

Un grand assortiment de Winsey depuis 64d la verge et plus, 2,500 verges Alpaca cordé valant 1s 4d sera à 10d la verge.

Un grand choix de Mérinos Français depuis 1s 6d la verge et plus.

Un grand lot de Popeline de laine dit Drap Impérial à 2s 6d la verge valant 3s 6d.

Flanelles de fantaisie tout laine à 1s 8d la verge et plus.

Couvertes de laine blanche à 6s 10d la couverture et plus.

Draps de Pilote, bleu et noir, à 4s 6d la verge et plus.

Draps dit Water-Proof à 4s la verge et plus.

MONTMINY & BRUNET ont aussi reçu leur assortiment ordinaire de MARCHANDISES D'UTILITÉ ET DE GOUT, tel que: Velours de soie, Velvete, Drap dit Polaire pour blouses de Dames, Fleurs, Rubans, Plumes, Chapeaux de Paille, Chapeaux de Feutre, Gants d'Alexandre, Gants de Drap, Bas, Corsets, Boutons, Garnitures, etc., etc., etc.

MONTMINY & BRUNET, Coin des Rues du Pont et des Fossés, St. Roch.

Québec, 30 sept. 1868.

LE COUP D'APPÉTIT.

MESSIEURS POULIN & Cie, de la Cité de

Ottawa, sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour aucune quantité soit en caisses, soit en détail de leur célèbre Absinthe si bien connue sous le nom de LE COUP D'APPÉTIT.

Une liste des prix sera envoyée franc de port à quiconque en fera la demande.

Québec, 29 sept. 1868.—67

CIGARES DE LA HAVANE!

VENANT D'ÊTRE REÇUS:

ET A

VENDRE, CIGARES CHOISIS DE LA HAVANE.

—Aussi—

Constantement en mains, un assortiment considérable de Cigares importés des divers marchés.

W. H. SHULTZ, Batisses de M. Shaw, Basse-Ville.

Québec, 28 sept. 1868.

ON DEMANDE,

UN JEUNE HOMME actif pour porter des Paquets et se rendre généralement utile.

GLOVER & FRY, Québec, 29 sept. 1868.

CORDAGES.

CORDAGE GOUDRONNÉ, Article d'Importation

Do 7 1/2, 8 et 9 pouces, 90 brasses.

A vendre par

LEMESURIER & CHAMPION, Québec, 28 sept. 1868.—37

PEG-TOP DEPOT.

VENANT D'ÊTRE REÇUS d'Angleterre, un assortiment de PARDESSUS complets à l'épave de Peau, depuis \$8 en montant.

—Aussi—

Un lot choisi de Drap de Castor et d'Étoffes à l'indienne de première qualité, Tweeds, Doublins et Étoffes de goût à Pantalons, Meltons, Drap Fin et Étoffes à Vestes et à Gilets.

D. MORGAN, Côte Lamontagne, Québec.

Québec, 24 sept. 1868.—67

MANUFACTURE

DU

CANADA.

Nous offrons aujourd'hui à nos pratiques un grand lot de Marchandises faites en Canada, extrêmement à bon marché, qui ont été achetées par nous à des prix considérablement au-dessous de leur valeur primitive, savoir:

150 Pièces Flanelle Blanche du Canada.

250 Paires Couvertes Blanches du Canada.

370 Pièces Tweeds du Canada

—Aussi—

80 Pièces Mérinos Français à un grand sacrifice.

Les prix et qualités des Marchandises ci-dessus mentionnées satisfieront à tous ceux qui les recevront.

CLOVER & FRY, Québec, 29 sept. 1868.

VENANT D'ÊTRE REÇUS:

STATUTS DU CANADA, 2me partie, 1868, en

Anglais et en Français.

—Aussi—

Garant & Trudel, Libraires, Québec, 22 août 1868.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'il sera fait application à la prochaine Session de la Chambre

Locale, pour obtenir un charte d'incorporation pour la Compagnie du Chemin à L'Ésée de Québec à Gosford.

C. L. J. FITZGERALD, Secrétaire.

Québec, 1 sept. 1868.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DU

CLERGE CANADIEN.

Par ordre chronologique depuis la fondation de la

colonie jusqu'à nos jours, par l'abbé C. Tanguay, prix 75 cents.

A vendre chez

GARANT & TRUDEL, Libraires, Rue de la Fabrique, Haute-Ville, Québec, 22 août 1868.

AVIS.

MONSIEUR F. N. HERVÉ, PROFESSEUR

honorablement connu à Montréal et à Québec, des familles les plus distinguées, se propose de

donner chez lui ou à domicile:

1o. Leçons de Français, de Latin, de Littérature Française et d'Histoire.

2o. De diriger les Élèves dans un Cours complet de Rhétorique.

S'adresser au Bureau de l'Événement.

Québec, 8 sept. 1868.

AVIS.

Le soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et

le public en général, qu'il a en mains les meilleurs vins français, (importés par M. Aubry) Bergerac, O'porto, Graves, à des prix très réduits.

A. W. LEBEL, Marchand-Epicier, Marché Champlain.

Québec, 27 juillet 1868.

NOUVELLES

MARCHANDISES

SECHES

CHEZ

LEGER & RINFRET.

—

45 Caisses

TOUT

RECEMMENT RECUES,

PAR LES STREAMERS

NOVA SCOTIAN,

HIBERNIAN,

GERMANY et

DAMASCUS.

—

NOUS annonçons res-

pectueusement à nos

clients et acheteurs que

nous venons de recevoir

les Marchandises ci-des-

sous:

8 Caisses Étoffes à Robes,

2 Caisses Soie,

4 Caisses Tweed Écossais,

6 Ballots Coton Jaune,

4 Ballots Shirting,

7 Caisses Draps,

1 Caisse Toile à Draps,

2 Caisses Coton à Draps,

2 Caisses Essuie-Mains,

2 Caisses Toile en Fil (de

Famille.)

4 Caisses Merceries (small

Wares.)

1 Caisse Mérinos Français,

1 Caisse Chemises et Cols,

1 Caisse Gants de Kid

d'Alexandre.

CHEZ

LEGER & RINFRET,

No. 4, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE.

NOUVELLES MARCHANDISES

D'AUTOMNE.

Le soussigné informe ses nombreuses pratiques

qu'il vient de recevoir et qu'il reçoit encore

constamment un assortiment général de MARCHANDISES D'AUTOMNE qu'il pourra offrir en

vente à des prix tellement réduits qu'il ne pourra

être fait aucune concurrence; car vu le mauvais

état des affaires il est résolu de faire d'énormes

sacrifices.

THÉOP. HUDON, No. 24, Rue de la Couronne, St. Roch.

Québec, 14 sept. 1868.—1m

Toiles Cirées Anglaises.

VENANT D'ÊTRE REÇUS par les derniers vapeurs

d'Europe, un grand assortiment de TOILES

CIRÉES ANGLAISES depuis une verge jusqu'à

six verges de largeur et pouvant être vendues au

prix modique de trois à quatre cheilings par verge

carée.

THÉOP. HUDON, Québec, 14 sept. 1868.—1m

TAPIS! TAPIS!!

UNE quantité de TAPIS de toutes sortes tels

que: Impérial, Écossais, Tapestry, etc., etc.,

qui seront vendus à d'immenses sacrifices.

THÉOP. HUDON, Québec, 14 sept. 1868.—1m

Nouvellement Reçu:

PAPIER naïfin façon Annoncy,

Do do ombre do,

Do do véritable do,

Do do Chagrin,

Do do uni drapé,

Do do moiré,

Do do gaufré,

Do Coquille, imitation de Paillon,

Paillon,

Papier Poulé,

Carte Bristol,

Papier doré uni,

Do do argente uni,

Do do bleu uni,

Toile à plan,

Papier huilé pour dessin,

Papier de riz pour dessin.

GARANT & TRUDEL, Québec, 14 sept. 1868.

GRANDE VENTE

D'AUTOMNE.

F. X. LEPAGE, MARCHAND.

No. 35, Rue de la Couronne, St. Roch.

Le soussigné à l'honneur de prévenir le public et

ses amis en général qu'il vient de compléter

son immense assortiment de MARCHANDISES

D'AUTOMNE ET D'HIVER, à des conditions de

prix qui peuvent être de toute compétition. L'assortiment

se compose de:

Draps de Pilote, Moscou, Noir et de Couleur,

Draps de Castor,

Draps Foulé, Double Foulé, Noir et Brun,

Casimir Noir tout Laine,

Casimir Noir Union,

Casimir de Couleur,

Tweeds Canadiens,

Tweeds Écossais et Anglais,

Mérinos Français, Noir et de Couleur,

Cobourg Noir et de Couleur,

Alpaca Noir et de Couleur,

Assortiment Général d'Étoffes à Robes,

Indiennes, Coton Jaune, Shirting, Toile à Drap,

Coton à Drap, Flanelles Rouges et de Couleur,

Flanelles Blanches, Bas, Chaussures et un grand

variété d'Articles qui seraient trop long d'énumérer.

On est prié de visiter cet établissement

avant d'aller ailleurs.

F. X. LEPAGE, No. 35, Rue de la Couronne, St. Roch.

Québec, 14 sept. 1868.

A Vendre dans tous les Magasins

de la Ville.

POUDRE A BOULANGER

GARDNER.

En Paquets de 1 lbs. 25 Cts. Chaque.

Sans Rivale pour la Pureté et le Bas Prix.

—Aussi—

REMÈDE DOMESTIQUE

DE GARDNER,

CONTRE LA TOUX,

MONTMINY & BRUNET

ANNONCENT QU'ILS ONT FAIT UNE RÉDUCTION DE 20 POUR CENT Sur tout ce qui leur reste de MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

Afin d'en activer la vente avant la fin de la saison. Ces effets sont tels qu'annués ci-dessous: ETOFFES A ROBES, CHAPEAUX EN PAILLE, RUBANS, FLEURS, PLUMES, PARASOLS.

ÉPICERIES ET LIQUEURS.

Enseigne du Mulatre.

EDOUARD CLARK, 32, RUE DU PONT, 32, ST. ROCH, QUEBEC.

Le soussigné en offrant ses plus sincères remerciements à tous ceux qui l'ont si libéralement encaissé jusqu'à présent, informe ses amis et ses nombreux pratiques de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un assortiment considérable et choisi d'ÉPICERIES, COMESTIBLES, VINN et LIQUEURS, etc., etc., consistant en: ÉPICERIES ET COMESTIBLES.—Saïndoux, Beurre, Thé, Riz, Café, Barley, Pois, Marinades melées, Chocolat, Raisin, Fromage, etc., etc.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.



E. PERRY & CIE, FABRICANTS

D'ARTICLES DE VOYAGE EN TOUS GENRES, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, No. 371.

Assortiment complet D'ARTICLES DE VOYAGE, Malles de Cuir et valises, Boîtes à chapeaux, Sacs de nuit, Gibecières, etc., etc., etc.

N. B.—E. PERRY & CIE. ont obtenu une MÉDAILLE à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867, le PLUS HAUT PRIX accordé pour Articles de voyage à l'Amérique du Nord. Montréal, 2 mai 1868.—la

MAISON FRANÇAISE

ROSE DEGARDIN

A transporté son magasin du No. 9 au No. 6, RUE SAINT-JEAN, HAUTE-VILLE.

La soussignée remercie ses pratiques et le public en général de l'encouragement libéral qu'elle a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'elle vient de recevoir par les derniers steamers des

BIJOUTERIES DE TOUTES SORTES, ASSORTIES, DES DERNIÈRES MODES DE PARIS, Qui ont obtenues des médailles à l'Exposition Universelle.

—AUSSI— CHAPEAUX DE PAILLE DE PARIS ET D'ITALIE, DES DERNIÈRES MODES, POUR DAMES ET MESSIEURS, HORLOGES MECANIKES DE TOUTES DESCRIPTIONS, Articles de fantaisie des plus nouveaux et des plus variés. ROSE DEGARDIN, No. 6, rue St. Jean. Québec, 11 mai 1868.

GUIDE D'AFFAIRES. GUIDE D'AFFAIRES. GUIDE D'AFFAIRES.

- IMPORTATEURS EN GROS. TÊTU & GARNEAU, No. 26, Rue St. Pierre, Basse-Ville. THIBAudeau, THOMAS & Cie, No. 14, Côte de Lamontagne, Basse-Ville. A. HAMEL & FRÈRES, No. 14, Côte de Lamontagne, Basse-Ville. ÉPICIERS EN GROS. JOHN LEMESURIER & Cie, No. 33, Rue St. Pierre, Basse-Ville. NAZAIRE TURCOTTE, Quai de Hunt, vis-à-vis la Maison Connolly, Marchand de Fleur, Basse-Ville. NOUVEAUTÉS, DÉTAILS. GLOVER & FRY, No. 20, Rue de la Fabrique, Haute-Ville. A. HAMEL & FRÈRES, No. 22, Rue Sous-le-Fort et St. Pierre, Basse-Ville. MONTMINY & BRUNET, Coin des Rues du Pont et Des Fossés, St. Roch. L. N. HENAU, No. 24, Rue du Pont, St. Roch. THEOPHILE HUDON, Coin des Rues de la Couronne et St. Joseph, St. Roch. H. GAGNON, No. 77, Rue St. Joseph, St. Roch. A. BERGÉVIN, Côte de Lamontagne, Maison Tarcot, Basse-Ville. P. E. GODBOUT, No. 58, rue St. Pierre, Cour St. Dame, Basse-Ville. LEFRANÇOIS, No. 30, Rue de la Couronne, St. Roch. FÉLIX LAVOIE & FILS, Coin des Rues du Pont et St. François, St. Roch. F. X. LEPAPE, No. 34, rue de la Couronne, St. Roch. CHOUINARD & FÉTEAU, No. 33, rue de la Couronne, St. Roch. F. CARRIER & Cie, No. 55, rue St. Joseph, St. Roch. FLEUR ET PROVISION. DEMERS & DION, Quai de Hunt, Basse-Ville. J. B. RENAUD, No. 26 et 28, rue St. Paul, Basse-Ville. HUCOT, BOWMAN & Cie, Quai Napoleon, Basse-Ville. THEOPHILE THÉBERGE, Marché Champlain, Basse-Ville. J. MARTEL & Cie, Coin des Rues Duquesne et Union, Basse-Ville. MARCHAND A COMMISSION. JOSEPH LEPAPE, No. 7, rue St. Pierre, Basse-Ville. WELLS & Cie, No. 23, rue St. Pierre, Basse-Ville. CHS. T. CÔTÉ & Cie (Marchandises Sèches), No. 54, rue St. Pierre, Basse-Ville. AGENTS DE CHANGE. TOURANGEAU, MAHONY & Cie, No. 18, Rue St. Pierre, Basse-Ville. W. A. FISHER, No. 2, Rue Bruch, Haute-Ville. EDUARD GAGNON, Coin des Rues St. Joseph et St. Pierre, Basse-Ville. E. SANDERSON & Cie, No. 2, Rue St. Pierre, Basse-Ville. COURTIER DE BOUANE. J. R. BEAULY, Place à Carreau, Québec. ÉPICIERS. LOUIS BOURGET, Coin des Rues Union et de la Place du Marché, Basse-Ville. WILLIAM LAROCHE, No. 61, Rue et Fambourg St. Jean. PORTIN & MORENOY, Coin des Rues Sous-le-Fort et St. Pierre, Basse-Ville. G. N. BOISSEAU, No. 314, Rue de la Couronne, St. Roch. DION & DUBEAU, No. 27, Rue de la Couronne, St. Roch. A. J. MAILLOUX, No. 38, Rue de la Couronne, St. Roch. G. E. PARÉ & FRÈRE, No. 261, Rue du Pont, St. Roch. CLARK & FRÈRE, No. 32, Rue du Pont, St. Roch. JOSEPH LACHANCE, No. 8, Sous-le-Fort et No. 2, Marché, Basse-Ville. MARCHAND DE BOIS. F. O. PAQUET, Hôte du Palais, près de l'Usine à Gaz. Planches, Madriers, etc. F. O. BEAUBIEN, Place du Palais, Rue St. Paul. Marchands de Quincailleries. TRUDELLE & VOYER, No. 43 et 52, rue St. Pierre, Basse-Ville. JOSEPH BOVIN, Coin des Rues du Pont et St. Joseph, St. Roch. P. H. RHEAUME, Coin des Rues St. Joseph et du Pont, St. Roch. LIBRAIRES. GARANT & TRUDEL, No. 27, Rue de la Fabrique, Haute-Ville. HARDY & MARCOTTE, No. 3, Rue Notre-Dame, Basse-Ville. M. L. CRÉMAZIE, No. 12, rue Buade, Haute-Ville. J. A. LANGLAIS, No. 63, rue St. Joseph, vis-à-vis l'Eglise St. Roch. RELIEUR ET REGLEUR. M. E. PROULX, No. 4, rue Des Casernes, Haute-Ville. Marchands de Musique. E. LARUE & Cie, No. 244 et 20, rue et Fambourg St. Jean. PÉTRUS PLAMONDON, No. 60, rue Nouvelle, Fambourg St. Louis. PROFESSEUR DE MUSIQUE. M. AUG. DESROCHERS, No. 12, rue du Palais. M. G. MENILL, No. 18, rue St. Gabriel, Fambourg St. Jean. Réparation d'Instruments de Musique. ROCH LYONNAIS, No. 33, Rue St. Joseph, St. Roch.

ARRIVÉE D'ANGLETERRE.

DR. D. H. JONES, Professeur Hearn Blackley. Bureau: 18, rue Buade, au-dessus de l'établissement de M. Lilley, tailleur.

DESIRENT informer les habitants de Québec et de la ville qu'ils ont été induits à ouvrir un Institut Médical, succursale, pour leur mode particulier de guérir les maladies suivantes: La Consomption, Les maladies de la peau, Le Rhumatisme, L'Indigestion, La Paralyse, L'Ascarite, La Bronchite, La Scrofule, L'Hydropisie, Les maladies nerveuses, Les Crampes, Maladies de l'épine dorsale, La Catarrhe, La Débilité.

PARKE & FILS, ENCANTEURS ET COURTIERS. No. 1, RUE ST. NICHOLAS. BELANGER & GARIEPY, No. 9 et 9 1/2, Rue La Fabrique.

AVIS AUX ÉPICIERS. Venant d'arriver par le vapeur "Austrian," UN ASSORTIMENT SUPERBE DE BALANCES DE CUIVRE ET POIDS EN CUIVRE SOLIDE POUR COMPTOIRS.

COUCHETTES DE FER, CRIN FINEUR POUR MATELAS ET DRAPS DE CRIN. Ressorts de Sofas et de Paillasses, etc. PEINTURES, HUILE, Toiles à Voitures, Cuir Patents et Vernis pour do., etc.

MEDECIN. LUCIEN MORAUD, Coin des Rues St. Pierre et Sous-le-Fort, Basse-Ville. DENTISTES. DR. POUTIER, No. 15, rue St. Jean, Haute-Ville. PHOTOGRAPHES. T. GASTONGUAY, No. 43, Rue St. Joseph, St. Roch. HORLOGERS ET BIJOUTIERS. H. BROLET, No. 121, rue et Fambourg St. Jean. P. H. BRUNET, Coin des Rues St. Joseph et de l'Eglise.

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, Manufacturier et Vendeur de Machines à Coudre, 22, Rue St. Jean, Haute-Ville. Les conditions libérales seront faites à des personnes respectables qui seraient incapables de payer comptant à la livraison de l'article. Toutes les machines vendues à ce jour ont été perfectionnées pour les dames. Chaque lettre aura toute la satisfaction des dames. Les ouvrages de piqûre, de couture et autres ouvrages de famille sont exécutés avec succès. On enseigne aux dames à mettre ces machines en opération. Le soussigné a toujours en mains des Aiguilles, des Spécimens, des Ressorts, du Fil, de la Soie et toute espèce de Garniture. Il répare et amène bien tous les genres de Machines à Coudre.

COUPELLERIE. Des maisons March Brothers et Rogers & Sons, de Sheffield. Services de Table argentés. COUTELLERIE. LUSTRES et Lampes à l'huile de Charbon, de toutes sortes, et PREMIERE QUALITE HUILE DE CHARBON, La seule qui ne pas d'odeur, et qu'on peut brûler sans chaudières. A vendre chez BELANGER & GARIEPY, No. 9 et 9 1/2, rue La Fabrique, Québec, 26 mai 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 16 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 14 avril 1868.—la

2e An... PRIX... BUREAUX... VEND... Le gou... relative... Le Duc... cabinet d... Nord, et... facton à... La rou... avantages... nier, d'ap... ble ainsi... et le but... Avant... quelques... du minist... que leur... que mes... notre sou... malgrev... de la Mil... en règle... mont av... La Gar... d'hui plus... D'après... nouvelle... de M. le... d'Aljudan... de M. Poy... l'Aljudan... Un ord... Canada et... promulg... propriété... l'Un des... l'importat... Cette in... table le 8... que le pu... sevoit ins... sor, et in... les chemi... à l'antimat... Sir G. J... qu'ont U... de pourco... l'Angleter... Le Chan... sient d'ach... l'ement du... pétion au... demande... celle form... be, l'assis... et privilèg... pays des n... diens. Voici un... ministériel... pour les b... tenant G... pris par un... Feuilleto... LIEUT... ALEX...